

p.B.15.21.Mac.

Entretien Chef du DFAE  
avec M. Stevo Crvenkovski  
MAE Ex-république yougoslave de Macédoine  
Genève, le 29.8.93

M Crvenkovski (C) remercie pour la reconnaissance de son pays et transmet l'acte d'adhésion aux Conventions de Genève.

La situation en Bosnie-Herzégovine préoccupe les autorités de la Macédoine. Elles considèrent que les plans de partage constituent une légalisation d'un acte de conquête qui ne peut qu'envoyer un mauvais signal à Belgrade.

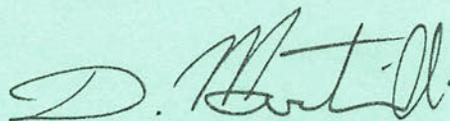
Le différend avec la Grèce à propos du nom de la nouvelle République n'est qu'un aspect des relations avec la Grèce. Toutefois depuis une semaine un élément positif est apparu, avec la décision d'entamer une série d'entretiens bilatéraux. Il y a compréhension mutuelle sur l'utilité d'aborder les problèmes pratiques qui se posent, ce qui ne peut que contribuer à l'amélioration de la situation. Une approche pas à pas, sera plus longue mais elle est prometteuse. C pense que la Grèce a désormais réalisé que la Macédoine existera.

Beaucoup de problèmes restent à résoudre (communications, échanges commerciaux, existence de la langue, etc).

Les sanctions économiques affectent durement la Macédoine qui a vu sa production baisser de 25 % dans une économie orientée à l'exportation à 70 %.

C signale que 30'000 Macédoniens environ vivent en Suisse (surtout Zurich et Berne). C exprime donc le souhait de pouvoir ouvrir un consulat, chose déjà faite en Allemagne et en Italie et prochainement en Autriche.

BRC promet la prise en considération de la requête de manière bienveillante.



D. Martinelli

Copie:

- Div. Pol I
- Ambassade Belgrade

PFI 7. Sep. 1993 10

